



Speaking Notes

Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, Secrétaire d'État et Directrice du SECO

Conférence de presse relative au dix-huitième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE

Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail et les prestations sociales

Date

7 juillet 2022

Seul le texte prononcé fait foi.

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre participation à la présentation du dix-huitième Rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne. L'année 2021 fut particulière pour les relations entre la Suisse et l'Union européenne. Outre la question de l'accord institutionnel sur lequel je reviendrai, 2021 a été la vingtième année d'application de l'accord sur la libre-circulation des personnes.

L'accord sur la libre-circulation des personnes est entré en vigueur, en parallèle avec six autres accords bilatéraux liés à l'accès au marché intérieur de l'UE, le 1^{er} juin 2002.

Cet accord a sans doute constitué une des plus grandes - sinon la plus grande - réformes du marché du travail en Suisse de ces 50 dernières années. En cinq ans de phase transitoire, nous sommes passés d'un régime migratoire très réglementé à un système ciblé sur le besoin de main-d'œuvre.

Le solde migratoire avec l'Union européenne a atteint un sommet en 2013 avec 66 800 personnes, avant de redescendre à un niveau comparable à celui que la Suisse a vécu au début des années 2000. Cette immigration a éveillé certaines craintes pour le marché suisse du travail. Mais celui-ci a su remarquablement bien profiter de cette offre de main-d'œuvre. La main d'œuvre en provenance de l'UE s'est avérée être complémentaire à la main-d'œuvre indigène et a largement répondu à un besoin croissant de main-d'œuvre qualifiée d'une économie en rapide transformation structurelle.

En ce qui concerne les **relations avec l'UE** : le Conseil fédéral est déterminé à assurer la poursuite et le développement de la voie bilatérale. Nous sommes actuellement dans des discussions de sondage avec l'UE dans ce but.

Nous nous souvenons qu'en mai 2021, les négociations sur un projet d'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE avaient pris fin car il restait des divergences substantielles dans des domaines qui représentaient des intérêts essentiels pour la Suisse. Parmi les principaux problèmes relevés, deux aspects concernaient en particulier la libre-circulation des personnes: la protection des salaires et la non-reprise de la directive sur la citoyenneté de l'Union dans son intégralité.

Pour le Conseil fédéral, cela ne signifiait pas la fin du processus bilatéral. Au contraire, il est dans l'intérêt commun de la Suisse et de l'UE de préserver l'avenir de leur coopération, qui a fait ses preuves, et de maintenir nos relations qui sont bonnes, stables et dans l'intérêt des deux parties.

C'est dans ce but que le Conseil fédéral, a fixé en février 2022 les grandes lignes d'un paquet de négociation à proposer à l'UE. Cette nouvelle approche plus large permet de répondre aux demandes des deux parties et devrait faciliter l'obtention d'un équilibre des intérêts. En matière institutionnelle, le Conseil fédéral a opté pour une approche qui viendrait ancrer ces éléments dans les différents accords sur le marché intérieur.

Sur cette base, la Suisse mène donc des entretiens exploratoires avec l'UE. Tout récemment, lors de la séance spéciale du 17 juin 2022, le Conseil fédéral a décidé d'intensifier ces discussions. Le 30 juin 2022 un troisième entretien exploratoire a eu lieu à Bruxelles. Le but est de voir si une base commune suffisante existe pour lancer de nouvelles négociations.

Revenons au **marché du travail**. Avec la reprise économique qui suit la crise de la COVID, un sujet, qui était passé à l'arrière-plan pendant les mois de crise, est revenu sur le devant de la scène : celui de la pénurie de personnel qualifié.

En de nombreux endroits, la demande de main-d'œuvre qualifiée est aujourd'hui plus importante que l'offre. Des difficultés de recrutement, de nature conjoncturelle et liés à un effet de rattrapage, viennent actuellement s'y ajouter après la fin de la pandémie. De telles situations de manque de personnel sont toutefois souvent dues au changement structurel et l'évolution démographique renforce le phénomène. Le problème est connu : la Suisse vieillit, et les personnes jeunes arrivant sur le marché du travail sont moins nombreuses que les personnes âgées qui partent à la retraite. Couvrir ce besoin en personnel à remplacer représente un grand défi dans de nombreux domaines.

L'attrait du site suisse a jusqu'à présent permis aux entreprises de notre pays de satisfaire une partie de leurs besoins en personnel grâce à l'immigration.

Dans cette situation, il est néanmoins fondamental de travailler à exploiter au mieux le potentiel de main-d'œuvre indigène. Le Conseil fédéral a réaffirmé de manière répétée sa volonté de renforcer les efforts en ce sens. Nous devons persister dans cette direction.

Pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre à moyen et à long terme, il importe de pouvoir maintenir la main-d'œuvre d'un certain âge plus longtemps dans le marché du travail, et améliorer l'intégration des femmes dans le marché de l'emploi est également un objectif de premier ordre.

Je passe maintenant la parole à Boris Zürcher, chef de la direction du travail du SECO, qui va vous présenter en détail le contenu du rapport.

Je vous remercie pour votre attention.